

Banque du Canada qui le créerait et le prêterait sans intérêt aux différents corps publics, que ce soit fédéral, provincial, municipal ou scolaire. Et cet argent, inévitablement, retournerait dans le système bancaire, et là, à ce moment-là, le système bancaire pourra le repêcher avec intérêt, cela nous l'admettrions; mais au moment de la création de ce crédit nouveau, pourquoi ne serait-ce pas la Banque du Canada qui le prêterait sans intérêt?

Est-ce que le ministre pourrait me dire et répondre à cette question bien précise, non pas à côté, non pas à toutes sortes d'autres questions, mais à cette question-là bien précise? Voit-il des objections à cela? Le ministre voit-il de sérieuses objections à ce que l'accroissement annuel du crédit soit prêté par la Banque du Canada, sans intérêt, au secteur public? Le ministre pourrait-il répondre à cette question-là?

[Traduction]

L'hon. M. Sharp: Oui, monsieur le président, beaucoup de difficulté.

[Français]

M. Grégoire: Monsieur le président, on voit que le ministre ne sait pas trop quoi répondre. Il dit: Oui, j'y vois beaucoup de difficultés, en effet! Mais, lesquelles? Lesquelles? Est-ce que le peuple du Canada peut se contenter de cela? Quand on sait que le ministre admet que les banques prêtent—et il l'a admis à une question que je lui posais—douze fois et demie leur encaisse, leur réserve en caisse, et qu'il nous dit en même temps: Il y a beaucoup de crédit, mais c'est normal, c'est salubre et ça rapporte aux banques à chartes. Le ministre accepte cela, lui, mais est-ce que le peuple canadien peut accepter cela? Le ministre dit: Oui, j'y vois beaucoup de difficultés. Mais, lesquelles? On étudie la loi sur la Banque du Canada, on le fait tous les dix ans, ça fait douze ans que cela n'a pas été fait, je ne me contenterai pas d'une réponse comme celle-là. Que le ministre nous dise quelles sont les difficultés. C'est cela que nous exigeons du ministre, quelles difficultés voit-il à cela?

[Traduction]

L'hon. M. Sharp: Eh bien, monsieur le président, si je puis le répéter une fois de plus, j'estime qu'une telle mesure serait nuisible aux intérêts des Canadiens en raison de sa nature si inflationniste, et que toutes les raisons avancées par le député de Lapointe ne servent qu'à déguiser une tactique vieille comme le monde dans laquelle les gouvernements se sont complus par le passé, et j'espère qu'ils ne s'y complairont pas à l'avenir; elle consiste à imprimer des billets de banque pour pourvoir aux dépenses du gouvernement.

[M. Grégoire.]

[Français]

• (10.00 p.m.)

M. Grégoire: Monsieur le président, je pose de nouveau la question au ministre, mais cette fois-ci je lui demanderais d'être honnête. Sans frapper un seul cent—et que le ministre écoute bien—sans augmenter la masse monétaire, plus que ne l'ont fait les banques à charte, pas un cent de plus de ce qu'ont fait les banques à charte dans le passé, les banques à charte l'ont fait pour un milliard 588 millions en 1965, un milliard 669 millions en 1966, mais sans le faire pour un seul cent de plus, si c'était la Banque du Canada qui le faisait à la place des banques à charte, sans le faire pour un seul cent de plus, ce ne serait pas inflationnaire. Le ministre pourrait peut-être répondre à cela. Si la Banque du Canada ne le faisait pas pour un seul cent de plus que ne l'ont fait les banques à charte dans le passé, pas un seul cent de plus, est-ce que cela deviendrait inflationnaire par le fait même que c'est la Banque du Canada? Si la Banque du Canada ne le faisait pas pour un seul cent de plus à condition, bien entendu, d'enlever aux banques à charte le droit de multiplier cela par 12?

Évidemment, je tiens à dire ceci au ministre: En enlevant aux banques à charte le droit de multiplier cela par 12. Mais si la Banque du Canada crée le même montant que les banques à charte, sans multiplier, sans être obligée de multiplier comme les banques à charte, par 12, est-ce que cela deviendrait inflationnaire? Je donne avis de cela au ministre pour y penser...

Une voix: Monsieur le président...

[Traduction]

(Rapport est fait de l'état de la question.)

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

L'hon. M. Monteith: Monsieur l'Orateur, le leader à la Chambre a-t-il l'intention d'annoncer les travaux de la Chambre selon le même ordre que vendredi dernier?

L'hon. M. McIlraith: Oui, monsieur l'Orateur.

L'hon. M. Monteith: Dois-je supposer que la décision est catégorique et que la loi sur la Banque du Canada sera suivie de la loi sur les banques?

L'hon. M. McIlraith: Oui. J'espère que nous réaliserons des progrès sensibles demain.

L'hon. M. Monteith: J'ose croire que vous ne serez pas obligé de nous faire part des mêmes dispositions demain soir, à dix heures.